

CONSEIL UNIVERSITAIRE

Séance ordinaire

4 mars 2025, 10 h 15

Salle du Conseil (3632)

Pavillon Louis-Jacques-Casault

PROCÈS-VERBAL**Personnes présentes :**

Bastien, Josée
Beaulieu, Marie-Claude
Bergeron, Cathia
Bhiry, Najat
Bonneau, Guy
Boudreault, Nathalie
Brin, Colette
Brouillet, Eugénie
Campana, Aurélie
Charette, Louise
D'Amours, Sophie
Dionne-Berlinguette, Louis Paul
Douville, Frédéric
Emond, Céline
Faucher, Alain
Faucher, Arianne
Fleury, Pascale

Fortier, Paul
Gélinas, Nancy
Gélineau, François
Gomez-Perez, Muriel
Goulet, Vincent
Jeanrie, Chantale
Kablan, Serge A.
Lacroix, René
Lampron, Louis-Philippe
Lapierre, Dominique
Levasseur, Ludovik
Mbouroou Azizah, Ginette
Méthot, Pierre-Olivier
Montagne, Benjamin
Noah Bissemi, Nicolas
Papagerakis, Petros
Pastinelli, Madeleine

Pilote, Annie
Poitras, Julien
Pons, Frank
Rainville, Simon
Richard, Darren Edward
Richer, Monique
Roberge, Jacynthe
Rodrigue, Marie-Josée
Sauvageau, Daphnée
Schneider, Cyril
Sirois, Pauline
Tiomo, Ingrid-Avila
Tounkara, Salimatou-Ismael
Tremblay, Yves
Viau, Alain A
Viau-Guay, Anabelle
Zaccarin, André

Personnes absentes :

Bernier, Carmen
Bourgoin, Sylvain-Georges
Darveau, André
Doyon, Maurice
Euvrard, Elsa
Fougères, André
Laflamme, Anne-Marie
Lépinay, Frédéric

Martin, Hélène
Méthot, Julie
Morin, Charles M.
Morin, Jean-François
Morin, Jean-Frédéric
Paquin, Jonathan
Poirier, Patricia
Raymond, André

Roche, Stéphane
Roy, Denis
Saucier, Linda
Senécal, Caroline
Tapp, Diane
Tchotourian, Ivan

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire du 4 mars 2025 ouverte à 11 h 18.

2. Adoption de l'ordre du jour

Un membre propose de modifier l'ordre du jour pour déplacer le point 14, intitulé « Questions des membres », au début de l'ordre du jour de la séance.

Cette modification est demandée pour répondre aux questions concernant l'élection des sièges au Conseil d'administration attribués aux membres du corps professoral, dont les mandats ont expiré le 27 janvier, ainsi que sur l'usage du huis clos pour traiter le projet de budget.

Un autre membre souligne l'importance de discuter aujourd'hui des enjeux liés au budget, car ce point sera abordé lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil universitaire (CU), notamment la question du huis clos et les éléments du budget relevant du CU.

Madeleine Pastinelli propose, Louis-Philippe Lampron appuie,

CU-2025-63

De modifier l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2025.

La proposition CU-2025-63 **est rejetée** (20 pour, 22 contre, 3 abstentions).

Frank Pons propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2025-64

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2025.

La proposition CU-2025-64 **est adoptée** à la majorité des voix (28 pour, 11 contre, 1 abstention).

3. Communications de la présidente (DA-2025-099)

3.1 Concours des Prix d'excellence en enseignement 2024

3.1.1 Prix Distinction en enseignement pour les membres du personnel enseignant

Diffusion aux membres de la vidéo présentant la lauréate du prix :

Claire Grenier, chargée d'enseignement en médecine et directrice du programme de certificat en dépendances au Département de psychiatrie et de neurosciences de la Faculté de médecine.

La lauréate souligne l'importance de la reconnaissance pour les chargées et chargés d'enseignement. Elle valorise le rôle essentiel de son équipe dynamique et exprime son profond attachement à son programme. De plus, elle insiste sur la nécessité de former des étudiantes et étudiants compétents.

Diffusion aux membres de la vidéo présentant le lauréat du prix :

Michel Gagnon, chargé d'enseignement à la Faculté de pharmacie.

Le lauréat met en avant l'importance de l'innovation dans l'enseignement. Sa méthode pédagogique se concentre sur la sélection des éléments essentiels pour préparer efficacement les étudiantes et étudiants aux évolutions rapides de leur profession. Il mentionne également son parrainage d'une bourse dédiée à la transmission du savoir en pharmacie et remercie le comité de sélection pour avoir reconnu son approche innovante, même sans recourir aux technologies avancées.

3.2 Plan de travail des activités récurrentes du CU (DA-2025-100)

Le plan de travail des activités récurrentes du CU est déposé à titre informatif.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

4. Procès-verbal de la séance supplémentaire du 14 janvier 2025

Frédéric Douville propose, Annie Pilote appuie,

CU-2025-65

D'adopter le procès-verbal de la séance supplémentaire du 14 janvier 2025.

La proposition CU-2025-65 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 4 abstentions).

5. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025

Frédéric Douville propose, Annie Pilote appuie,

CU-2025-66

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025.

La proposition CU-2025-66 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 4 abstentions).

6. Comité exécutif: rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 (DA-2025-101)

Frédéric Douville propose, Annie Pilote appuie,

CU-2025-67

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2025-101.

La proposition CU-2025-67 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 4 abstentions).

HUIS CLOS COURANT

DOCTORATS D'HONNEUR

7. Comité des doctorats d'honneur

- Rapport du comité (DA-2025-102)

Benjamin Montagne propose, Petros Papagerakis appuie,

CU-2025-68

De recevoir le rapport du Comité des doctorats d'honneur, tel qu'il figure au document DA-2025-102.

La proposition CU-2025-68 **est adoptée**.

8. Comité des doctorats d'honneur

8.1 Présentation des candidates et candidats (information)

8.2 Recommandations du Comité (7) (DA-2025-103; DA-2025-104; DA-2025-105; DA-2025-106; DA-2025-107; DA-2025-108; DA-2025-109)

Monique Richer propose, Aurélie Campana appuie,

CU-2025-69

De conférer un doctorat *honoris causa* en criminologie à Jean Claude Bernheim, expert criminologue (DA-2025-103).

La proposition CU-2025-69 **est adoptée**.

Monique Richer propose, Pascale Fleury appuie,

CU-2025-70

De conférer un doctorat *honoris causa* en droit à Suzanne Côté, juge à la Cour suprême du Canada (DA-2025-104).

La proposition CU-2025-70 **est adoptée**.

Monique Richer propose, Benjamin Montagne appuie,

CU-2025-71

De conférer un doctorat *honoris causa* en sciences géomatiques à Denis Hains, président-directeur général H2i Inc. (DA-2025-105).

La proposition CU-2025-71 **est adoptée**.

Monique Richer propose, Pierre-Olivier Méthot appuie,

CU-2025-72

De conférer un doctorat *honoris causa* en philosophie à Philippe Hoffmann, spécialiste en histoire de la philosophie grecque (DA-2025-106).

La proposition CU-2025-72 **est adoptée**.

Monique Richer propose, Aurélie Campana appuie,

CU-2025-73

De conférer un doctorat *honoris causa* d'université à Jean-François Lépine, journaliste émérite (DA-2025-107).

La proposition CU-2025-73 **est adoptée**.

Monique Richer propose, Julien Poitras appuie,

CU-2025-74

De conférer un doctorat *honoris causa* en médecine à Joanne Liu, médecin spécialiste en pédiatrie et en urgence pédiatrique (DA-2025-108).

La proposition CU-2025-74 **est adoptée**.

Monique Richer propose, Frank Pons appuie,

CU-2025-75

De conférer un doctorat *honoris causa* d'université à Jacques Tanguay, homme d'affaires (DA-2025-109).

La proposition CU-2025-75 **est adoptée**.

Ajournement de la séance

Alain A. Viau propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2025-76

La séance ordinaire du 4 mars 2025 est ajournée à une date ultérieure qui sera communiquée aux membres.

La proposition CU-2025-76 **est adoptée** à l'unanimité.

La séance est ajournée à 12 h 08.

Séance ordinaire ajournée

8 avril 2025, 8 h 30

Salle du Conseil (3632)

Pavillon Louis-Jacques-Casault

Personnes présentes :

Bastien, Josée	Fortier, Paul	Rainville, Simon
Beaulieu, Marie-Claude	Gélinas, Nancy	Richard, Darren Edward
Bergeron, Cathia	Gélineau, François	Richer, Monique
Bernier, Carmen	Gomez-Perez, Muriel	Roberge, Jacynthe
Bhiry, Najat	Goulet, Vincent	Roche, Stéphane
Bonneau, Guy	Jeanrie, Chantale	Rodrigue, Marie-Josée
Boudreault, Nathalie	Kablan, Serge A.	Roy, Denis
Bourgoin, Sylvain-Georges	Lacroix, René	Saucier, Linda
Brin, Colette	Laflamme, Anne-Marie	Sauvageau, Daphnée
Brouillet, Eugénie	Lampron, Louis-Philippe	Schneider, Cyril
Campana, Aurélie	Lapierre, Dominique	Senécal, Caroline
Charette, Louise	Lépinay, Frédéric	Sirois, Pauline
D'Amours, Sophie	Levasseur, Ludovik	Tapp, Diane
Darveau, André	Mbourou Azizah, Ginette	Tchotourian, Ivan
Dionne-Berlinguette, Louis Paul	Méthot, Julie	Tiomo, Ingrid-Avila
Douville, Frédéric	Méthot, Pierre-Olivier	Tounkara, Salimatou-Ismael
Doyon, Maurice	Montagne, Benjamin	Tremblay, Yves
Emond, Céline	Morin, Charles M.	Viau, Alain A
Euvrard, Elsa	Pastinelli, Madeleine	Viau-Guay, Anabelle
Faucher, Alain	Pilote, Annie	Zaccarin, André
Faucher, Arianne	Postras, Julien	
Fleury, Pascale	Pons, Frank	

Personnes absentes :

Fougères, André	Morin, Jean-François	Paquin, Jonathan
Martin, Hélène	Noah Bissemi, Nicolas	Poirier, Patricia
Morin, Jean-Frédéric	Papagerakis, Petros	Raymond, André

Réouverture de la séance ordinaire ajournée

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire ajournée réouverte le 8 avril 2025 à 8 h 34.

HUIS CLOS COURANT - SUITE

NOMINATION

9. Conseil universitaire

- **Membre externe représentant du niveau collégial** (DA-2025-151)

Nancy Gélinas propose, Anne-Marie Laflamme appuie,

CU-2025-77

Sur recommandation du Comité des candidatures pour la désignation des membres externes du Conseil universitaire,

De nommer Nathalie Larose comme membre externe représentante du niveau collégial au Conseil universitaire, pour la période du 5 mars 2025 au 4 mars 2028.

La proposition CU-2025-77 **est adoptée**.

ORDRE DU JOUR COURANT

10. Règlement concernant la personne Commissaire à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation

- **Recommandation au Conseil d'administration** (DA-2025-152)

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation présente le Règlement concernant la personne Commissaire à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation.

Ce règlement découle de la disposition de l'article 8.2.1 de la *Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation à l'Université Laval*, révisée au printemps 2024, qui exige la nomination d'une Personne chargée de la conduite responsable en recherche (PCCRR) par le Conseil d'administration (CA), sur recommandation de la personne rectrice et du Conseil universitaire (CU). Il doit être soumis au CU pour avis avant son adoption par le CA et doit garantir à la PCCRR un statut d'indépendance et d'autonomie décisionnelle pour gérer les allégations de manquement à la conduite responsable en recherche et création, ainsi que pour traiter adéquatement les conflits d'intérêts liés à la gestion de ces allégations, sans crainte de répercussions.

L'objectif principal du règlement est d'établir le poste de PCCRR, de définir son mandat, ses pouvoirs, ses devoirs et les modalités de sa nomination.

La PCCRR a deux mandats :

1. Agir conformément aux fonctions et responsabilités énumérées à l'articles 8.2.2 de la Politique; et
2. Assurer la diffusion et la mise en application de cette politique.

Le règlement ajoute également des fonctions liées aux conflits d'intérêts en recherche, précédemment exercées par la personne vice-rectrice à la recherche, création et innovation. Dans ce cadre, la PCCRR doit :

1. Répondre aux questions et demandes d'informations en lien avec la question des conflits d'intérêts en recherche;
2. Veiller à l'application d'un mécanisme de résolution des conflits d'intérêts; et
3. Résoudre les désaccords entre les comités sectoriels et les personnes concernées.

L'article 5 du Règlement détaille le processus de nomination : un avis est publié pour permettre la soumission de candidatures, la personne rectrice fait une recommandation au CU, et le CU fait une recommandation au CA pour décision finale. Le mandat de la PCCRR est de cinq ans, renouvelable. Le CA fixe les conditions d'emploi et fournit les ressources nécessaires à la PCCRR, qui lui rend compte de son travail. Un rapport annuel est fait au CU et au CA, puis est rendu public.

Le Règlement prévoit aussi la possibilité de nommer une personne Commissaire par intérim ou des Commissaires substitués en cas d'absence ou de conflit d'intérêts. Actuellement, c'est Lyne Létourneau, professeure au Département de sciences animales de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, qui a été désignée par la vice-rectrice en conformité pour exercer les fonctions de PCCRR par intérim conformément aux dispositions de la politique révisée. Il est proposé de la nommer officiellement pour une période transitoire de trois ans, après quoi le processus prévu au règlement s'appliquerait.

À la suite de l'adoption de ce règlement, une campagne d'information serait lancée pour informer la communauté universitaire de cette nouvelle fonction et de ses responsabilités.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La création du poste de la PCCRR, l'assurance de son indépendance et son devoir de rendre compte au CA;
- La procédure de nomination et de renouvellement de la PCCRR;
- La procédure de nomination des PCCRR substitués;
- Les préoccupations sur l'accessibilité des candidatures et des CV, la transparence du processus de nomination et la légitimité de la personne qui recommande;
- La pertinence de la publication de critères de sélection avec l'appel de candidatures;
- Les clarifications sur la procédure en cas de conflit d'intérêts avec la personne rectrice;
- La marche à suivre si la recommandation du CU diffère de celle de la personne rectrice;
- La possibilité d'une recommandation émise par un comité du CU plutôt que par la personne rectrice;
- Le rôle du CU dans le renouvellement du mandat de la PCCRR et dans la révision du règlement;
- La pertinence de solliciter la recommandation de la personne rectrice pour le renouvellement de la PCCRR;
- La clause transitoire prévue dans le règlement, notamment concernant le processus de nomination si la PCCRR actuellement en poste démissionne;
- La différence entre les termes « formuler un avis » et « formuler une recommandation »;
- La pertinence de modifier l'article 8.2.1 de la Politique concernant la nomination de la PCCRR en conformité avec le règlement adopté.

Proposition d'amendement

Un amendement à la proposition principale est proposé et formulé par la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation ainsi que les membres du Conseil afin de clarifier et affiner le processus de nomination et de renouvellement.

Yves Tremblay propose, Frédéric Douville appuie,

CU-2025-78

De modifier l'article 5.2 du Règlement comme suit :

« Au moins trois (3) mois avant la fin du mandat de la personne Commissaire en fonction, le Conseil d'administration formule l'une des recommandations suivantes et il l'en informe :

- le renouvellement du mandat de la personne en fonction, **après recommandation de la personne rectrice et du Conseil universitaire**

- la sollicitation de la recommandation de la personne rectrice pour la nomination d'une nouvelle personne Commissaire **selon le processus prévu à 5.1**»; et

De modifier la deuxième phrase de l'article 9.1 du Règlement comme suit :

« À l'issue de cette période **ou advenant la cessation des fonctions de cette personne, les dispositions prévues à l'article 5 seront pleinement applicables.** »

La proposition CU-2025-78 **est adoptée** à la majorité des voix (49 pour, 5 contre, 2 abstentions).

La présidente du Conseil invite le Comité de gouvernance du Conseil universitaire à revoir toutes les procédures liées aux nominations adoptées par le CU. Elle propose de s'assurer que les politiques de l'Université impliquent des recommandations, aient des processus ou des directives claires quant aux nominations.

Proposition d'amendement

Un amendement est proposé et formulé par une membre pour inclure un appel de candidatures avec publication des critères de sélection et mise à disposition des candidatures par l'ensemble des membres du CU et du CA.

Madeleine Pastinelli propose, Chantale Jeanrie appuie,

CU-2025-79

De modifier l'article 5.1 du Règlement comme suit :

« La nomination de la personne Commissaire fait l'objet d'un avis **d'appel de candidatures** avec les critères de sélection publié ou diffusé **durant une période de 30 jours**, par la personne agissant comme secrétaire général de l'Université, avis permettant aux membres de l'Université de soumettre la candidature des personnes qu'ils jugent aptes à remplir ce poste.

Une fois le processus d'avis complété, la personne rectrice en collige les résultats, **dépose toutes les candidatures reçues et formule sa recommandation** au Conseil universitaire et au Conseil d'administration pour décision. »

La proposition CU-2025-79 **est adoptée** à la majorité des voix (50 pour, 1 contre, 4 abstentions).

Proposition d'amendement

Un amendement est proposé et formulé par un membre afin que la recommandation de la personne rectrice soit prise en compte, mais que la décision finale revienne au CU, renforçant ainsi l'indépendance de la PCCRR et évitant tout conflit potentiel.

Louis-Philippe Lampron propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2025-80

De modifier le préambule de l'article 5 du Règlement comme suit :

« La personne Commissaire est nommée par le Conseil d'administration sur recommandation du Conseil universitaire, qui se prononce après avoir reçu les candidatures et l'avis de la personne rectrice. »; et

En concordance, de modifier à nouveau le deuxième paragraphe de l'article 5.1 du Règlement, tel que modifié par CU-2025-79, comme suit :

« Une fois le processus d'avis complété, la personne rectrice en collige les résultats, dépose toutes les candidatures reçues et formule **son avis** au Conseil universitaire et au Conseil d'administration pour décision. »

La proposition CU-2025-80 **est adoptée** à la majorité des voix (34 pour, 19 contre, 4 abstentions).

Les amendements adoptés sont intégrés à la proposition principale comme suit :

Pierre-Olivier Méthot propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2025-81

De transmettre au Conseil d'administration un avis pour l'adoption du Règlement concernant la personne Commissaire à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation, tel qu'il figure au document DA-2025-152, et ce, avec l'ajout des modifications convenues à la séance ordinaire du 4 mars 2025 ajournée au 8 avril 2025, soient :

- La modification du préambule de l'article 5 du Règlement comme suit :

« La personne Commissaire est nommée par le Conseil d'administration sur recommandation du Conseil universitaire, qui se prononce après avoir reçu les candidatures et l'avis de la personne rectrice. » ;

- La modification de l'article 5.1 du Règlement comme suit :

« La nomination de la personne Commissaire fait l'objet d'un avis d'appel de candidatures avec les critères de sélection publié ou diffusé durant une période de 30 jours, par la personne agissant comme secrétaire général de l'Université, avis permettant aux membres de l'Université de soumettre la candidature des personnes qu'ils jugent aptes à remplir ce poste.

Une fois le processus d'avis complété, la personne rectrice en collige les résultats, dépose toutes les candidatures reçues et formule son avis au Conseil universitaire et au Conseil d'administration pour décision. »

- La modification de l'article 5.2 du Règlement comme suit :

« Au moins trois (3) mois avant la fin du mandat de la personne Commissaire en fonction, le Conseil d'administration formule l'une des recommandations suivantes et il l'en informe :

- le renouvellement du mandat de la personne en fonction, après recommandation de la personne rectrice et du Conseil universitaire
- la sollicitation de la recommandation de la personne rectrice pour la nomination d'une nouvelle personne Commissaire selon le processus prévu à 5.1 »; et

La modification de l'article 9.1 du Règlement comme suit :

« À l'issue de cette période ou advenant la cessation des fonctions de cette personne, les dispositions prévues à l'article 5 seront pleinement applicables. »

La proposition CU-2025-81 **est adoptée** à la majorité des voix (50 pour, 1 contre, 3 abstentions).

Ajournement de la séance

Yves Tremblay propose, Aurélie Campana appuie,

CU-2025-82

La séance ordinaire du 4 mars 2025 ajournée est de nouveau reportée à une date ultérieure qui sera communiquée aux membres.

La proposition CU-2025-82 **est adoptée** à la majorité des voix (41 pour, 1 abstention).

La séance est ajournée à 10 h 12.

Séance ordinaire ajournée

6 mai 2025, 11 h

Salle du Conseil (3632)

Pavillon Louis-Jacques-Casault

Personnes présentes :

Bastien, Josée	Fleury, Pascale	Méthot, Pierre-Olivier
Bergeron, Cathia	Fortier, Paul	Morin, Charles M.
Bernier, Carmen	Gélinas, Nancy	Morin, Jean-François
Bhiry, Najat	Gélineau, François	Pastinelli, Madeleine
Bonneau, Guy	Gomez-Perez, Muriel	Pilote, Annie
Boudreault, Nathalie	Grenier, Jean-Noël	Poitrais, Julien
Bourgoin, Sylvain-Georges	Jeanrie, Chantale	Rainville, Simon
Brin, Colette	Kablan, Serge A.	Richard, Darren Edward
Campana, Aurélie	Lacroix, René	Richer, Monique
Charette, Louise	Laflamme, Anne-Marie	Rodrigue, Marie-Josée
D'Amours, Sophie	Lampron, Louis-Philippe	Roy, Denis
Darveau, André	Lapierre, Dominique	Saucier, Linda
Dionne-Berlinguette, Louis Paul	Larose, Nathalie	Schneider, Cyril
Douville, Frédéric	Lépinay, Frédéric	Sirois, Pauline
Doyon, Maurice	Levasseur, Ludovik	Tounkara, Salimatou-Ismael
Emond, Céline	Martin, Hélène	Tremblay, Yves
Euvrard, Elsa	Mbourou Azizah, Ginette	Viau, Alain A
Faucher, Alain	Méthot, Julie	Viau-Guay, Anabelle

Personnes absentes :

Beaulieu, Marie-Claude	Noah Bissemi, Nicolas	Roche, Stéphane
Brouillet, Eugénie	Papagerakis, Petros	Senécal, Caroline
Duchesneau-Turgeon, Coralie	Paquin, Jonathan	Tapp, Diane
Fougères, André	Pons, Frank	Tchotourian, Ivan
Goulet, Vincent	Raymond, André	Tiomo, Ingrid-Avila
Montagne, Benjamin	Roberge, Jacynthe	Zaccarin, André

Réouverture de la séance ordinaire ajournée

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire ajournée réouverte le 6 mai 2025 à 8 h 31.

La présidente du Conseil souligne la première séance de :

- Coralie Duchesneau-Turgeon, étudiante de 1^{er} cycle;

- Jean-Noël Grenier, professeur à la Faculté des sciences sociales;
- Nathalie Larose, représentante du niveau collégial;

Le renouvellement de mandat de :

- Benjamin Montagne, étudiant de 1^{er} cycle.

Elle mentionne la dernière séance de :

- Céline Émond, membre du personnel administratif de soutien;
- Louis-Paul Dionne-Berlinguette, étudiant de 2^e cycle; et
- Diane Tapp, professeure à la Faculté des sciences infirmières.

ORDRE DU JOUR COURANT - SUITE

11. Programme de baccalauréat en design de produits - Évaluation périodique

11.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2025-205)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que le programme de baccalauréat en design de produits est rattaché à la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, sous la responsabilité de l'École de design. Il a été implanté en 2014 et fait ici l'objet d'une première évaluation périodique.

Ce programme est axé sur le design, la créativité, les connaissances techniques et professionnelles, l'ethnographie et la gestion.

La vice-rectrice révèle le nombre d'inscriptions à ce programme pour la session d'hiver 2024.

Elle attire l'attention sur les principales forces du programme, notamment :

- L'approche du design centré sur l'humain dans une perspective ethnographique;
- La place du design responsable (développement durable);
- Les six cours d'ateliers intégrateurs offerts.

Frédéric Douville propose, Carmen Bernier appuie,

CU-2025-89

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en design de produits, tel qu'il figure au document DA-2025-205; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ce programme a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2025-89 **est adoptée** à l'unanimité.

11.2 Plan d'action du doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (DA-2025-206)

Le doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design présente ce programme destiné à former des designers de produits capables de contribuer de manière significative et responsable au développement sociétal. Le programme met l'accent sur l'empathie envers les enjeux humains et une compréhension approfondie des aspects éthiques et esthétiques de la discipline. Il traite cinq axes de connaissances: 1) le design; 2) la créativité; 3) les connaissances techniques et professionnelles; 4) l'ethnographie; et 5) l'entrepreneuriat.

Les forces principales du programme se précisent dans l'engagement envers les enjeux sociaux et environnementaux. Le programme est enrichi par l'expertise des professeures et professeurs et adopte une posture humaniste qui renouvelle le discours sur la conception, la production et la consommation d'objets.

Cependant, le programme fait face à plusieurs défis. Les axes ethnographique et entrepreneurial nécessitent une mise à jour pour refléter l'évolution de la discipline et intégrer les secteurs émergents. De plus, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître la visibilité et le rayonnement, en réévaluant et actualisant les stratégies promotionnelles existantes.

Le plan d'action du doyen propose plusieurs mesures pour répondre à ces défis :

- Réviser le contenu des cours pour intégrer les secteurs en émergence;
- Élaborer un plan de promotion du programme; et
- Intégrer les savoir-faire pratiques et technologiques dans le cheminement obligatoire et les cheminements particuliers issus des ententes de passerelle.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La possibilité de développer des programmes de 2^e et 3^e cycle;
- Les enjeux entourant la recherche de nouveaux prospects étudiants;
- L'intégration de l'intelligence artificielle dans le programme;
- Le ratio élevé de personnes chargées de cours par rapport aux professeures et professeurs;
- Les préoccupations à l'égard des locaux, des équipements informatiques et des logiciels nécessaires pour les étudiantes et étudiants;
- La rémunération des stages;
- Les conséquences de ne pas inclure le textile dans le programme et les possibilités de partenariats;
- La possibilité de déménager la faculté sur le campus (démarches, avantages et inconvénients).

Pierre-Olivier Méthot propose, Ludovick Levasseur appuie,

CU-2025-90

De recevoir le plan d'action du doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, à la suite de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en design de produits, tel qu'il figure au document DA-2025-206.

La proposition CU-2025-90 **est adoptée** à la majorité des voix (49 pour, 1 abstention).

12. Programmes de maîtrise en santé publique

- Évaluation périodique

12.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2025-207)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que les programmes offrent deux types de maîtrises : l'une professionnelle et l'autre axée sur la recherche. Ces programmes sont rattachés à la Faculté de médecine (FMED) ainsi qu'à la Faculté des sciences infirmières (FSI), mais leur gestion relève de la FMED, plus précisément du Département de médecine préventive. Ils font ici l'objet d'une troisième évaluation périodique.

La vice-rectrice révèle le nombre de crédits pour chaque maîtrise ainsi que le nombre d'inscriptions pour la session d'automne 2023.

Elle attire l'attention sur les principales forces des programmes, notamment :

- La collaboration avec les partenaires en santé publique;
- La capacité à s'adapter aux besoins en émergence;
- Le caractère interdisciplinaire et intersectoriel des programmes;
- L'attractivité de la maîtrise professionnelle;
- La diversité des provenances disciplinaires et géographiques des étudiantes et étudiants.

Annie Pilote propose, Yves Tremblay appuie,

CU-2025-91

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de maîtrise en santé publique, tel qu'il figure au document DA-2025-207; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2025-91 **est adoptée** à l'unanimité.

12.2 Plan d'action des doyens de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières (DA-2025-208)

Les doyens de la Faculté de médecine (FMED) et de la Faculté des sciences infirmières (FSI) sont accompagnés d'Isabelle Goupil-Sormany, directrice des programmes et de Marie Audette, vice-doyenne aux études de la FMED.

Le doyen de la FMED souligne que ces programmes bifacultaires, fondés sur une approche multidisciplinaire, mettent l'accent sur l'action en lien avec les déterminants de santé et mobilisent plus de cinq facultés.

Les programmes de maîtrise englobent cinq spécialisations :

1. la santé publique;
2. la promotion de la santé;
3. la santé environnementale;
4. la santé mondiale; et
5. l'évaluation.

Ils se distinguent par leur forte pertinence sociale et professionnelle, leur approche interdisciplinaire et intersectorielle, ainsi que par la qualité de leurs cours. Les programmes traitent de thématiques actuelles, telles que l'action climatique et la mésinformation et bénéficient d'un corps enseignant dédié. Ils offrent également de nombreuses opportunités de recherche et de stages, ainsi qu'un excellent taux de placement.

Les défis des programmes concernent la cogestion entre les deux facultés, une charge de travail et des coûts associés, ainsi qu'une activité terminale jugée sous-optimale. La forte proportion d'étudiantes et étudiants internationaux ou en emploi complique l'adaptation, tandis que les difficultés à trouver des stages et des directions de recherche, combinées à des méthodes d'évaluation contestées, contribuent à un taux d'abandon élevé.

Le plan d'action des doyens propose plusieurs mesures pour répondre à ces défis :

- Viser une lettre d'entente pour clarifier les modalités de gestion des programmes;
- Renforcer l'approche programme en réduisant le nombre de crédits, en renforçant la complémentarité entre les cours et en offrant davantage d'options sans imposer de spécialisation à l'admission;
- Soutenir la réussite dès l'admission en renforçant la communication avec les personnes étudiantes, en promouvant le mentorat et le réseautage, et en encourageant la création de portfolios et le suivi des compétences.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La possibilité d'embauche d'une personne professeure ou chargée d'enseignement spécialisée en communication pour soutenir les objectifs des programmes;
- L'attractivité des étudiantes et étudiants des Premières Nations dans les programmes;
- L'arrimage, l'ajustement et la composition des comités des programmes;
- Les facultés impliquées dans les programmes et la pertinence d'ajouter la Faculté de droit;

- Les défis associés à la mobilité inter programmes, à l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux en lien avec le taux d'abandon conséquent;
- L'attractivité au niveau des personnes cliniciennes;
- Les liens établis entre les programmes de santé publique et la chaire d'excellence en recherche du Canada en préparation de futures pandémies;
- La possibilité de création d'une École de santé publique pour renforcer l'attractivité de l'institution, rassembler davantage de ressources et de forces dans le domaine de la santé publique en pleine expansion et les contraintes des barrières institutionnelles, notamment les exigences inter-facultaires.

Auréli Campana propose, Cyril Schneider appuie,

CU-2025-92

De recevoir le plan d'action des doyens de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise en santé publique, tel qu'il figure au document DA-2025-208.

La proposition CU-2025-92 **est adoptée** à l'unanimité.

13. Mandat sur la condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs

- Avis de la Commission des affaires étudiantes (DA-2025-209)

La présidente de la Commission des affaires étudiantes est accompagnée de Mahité Breton, agente de recherche et de planification, pour la présentation de l'Avis concernant le *Mandat sur la condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs*.

Le mandat initial portait sur les étudiantes et étudiants allophones évoluant dans des centres de recherche, mais a été élargi pour inclure des recommandations applicables à l'ensemble de la communauté universitaire.

L'Avis met en lumière les difficultés rencontrées par ces personnes étudiantes, notamment des situations de harcèlement et d'abus de pouvoir pouvant entraîner une détresse psychologique. Ces enjeux sont aggravés par divers facteurs, tels que la relation de pouvoir asymétrique, la précarité financière et la barrière linguistique.

La Commission a formulé des recommandations réparties en cinq catégories :

1. la sensibilisation et l'information;
2. les protocoles de dénonciation;
3. les stratégies de recrutement;
4. la formation et le support offerts au corps professoral; et
5. les outils et le soutien pour les personnes étudiantes.

Il est jugé essentiel de renforcer les soutiens linguistiques, académiques, psychologiques et financiers offerts à ces personnes étudiantes, en particulier celles issues de l'international, afin de favoriser une intégration plus harmonieuse dans leur milieu d'études et de recherche.

Des ateliers devraient être mis en place pour sensibiliser la communauté universitaire. De plus, un modèle de guide d'accueil devrait être élaboré pour chaque centre ou unité afin de traiter les plaintes de supervision. La création d'un Bureau de la supervision et du mentorat à la Faculté des études supérieures est également recommandée pour soutenir les relations de supervision. Enfin, il est suggéré d'augmenter la fréquence des formations à l'encadrement pour les directrices et directeurs de recherche.

Ces recommandations visent à améliorer la condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs, en leur offrant un environnement d'études plus favorable et en renforçant les mécanismes de soutien et de dénonciation.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Les facteurs de vulnérabilité additionnels des personnes étudiantes allophones;
- La relation de vulnérabilité des personnes étudiantes avec leur direction de recherche;
- Les activités de sensibilisation et les mesures prises dont la formation des directions de centres et la mise en place d'une veille permettant de prévenir les situations impliquant des comportements inappropriés;
- La possibilité d'inclure des personnes professionnelles de recherche dans les recommandations;
- L'existence du Bureau du respect de la personne, de services d'aide psychologique et d'intervenants de proximité aux personnes étudiantes;
- La possibilité de sanctionner les comportements répréhensibles.

Muriel Gomez-Perez propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2025-93

De recevoir l'Avis de la Commission des affaires étudiantes intitulé : La condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs, tel qu'il figure au document DA-2025-209.

La proposition CU-2025-93 **est adoptée** à l'unanimité.

14. Questions des membres

Les questions des membres portent sur :

- Les actions et les recommandations découlant de la cellule de veille créée en janvier dernier à la suite d'enjeux décisionnels des États-Unis contre la science et le libre-échange;
- L'évaluation des risques associés aux déplacements à l'étranger, les mesures à prendre et les ressources accessibles;
- La prise en compte des retards de production scientifique causés par les restrictions de déplacement dans les processus de promotion et d'évaluation des membres du corps professoral;
- Les inquiétudes concernant la gouvernance et la transparence des processus décisionnels concernant l'adoption des statuts révisés;
- La modification de l'article 237 des Statuts;
- Les séances du Conseil d'administration (CA) concernant les statuts (plénière et extra du 9 avril 2025);
- Le moment de l'annonce à la communauté de l'adoption des statuts par le CA;
- L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions des statuts modifiés;
- Le contenu des procès-verbaux du Comité de gouvernance du Conseil universitaire;
- La gestion budgétaire de l'université;
- Les enveloppes budgétaires;
- La précision sur l'utilisation des fonds pour la construction de l'Institut nordique du Québec;
- Les mandats échus des deux professeurs au CA;
- Les précisions sur l'annonce des 70 nouveaux postes à l'Université (dotés et non comblés), les enveloppes budgétaires allouées, le respect des plans de déploiement des unités et l'alignement avec la mission universitaire, les opportunités pour attirer les talents et les chercheurs et chercheuses.

15. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Aurélie Campana propose,

CU-2025-94

De lever la séance.

La proposition CU-2025-94 **est adoptée.**

La séance est levée à 11 h 18.

La présidente,

La secrétaire,

Sophie D'Amours

Monique Richer